

Et si les citoyens disposaient du RIC révocatoire des élus grâce à une nouvelle constitution ?

Communiqué de La France Insoumise du Gers



Et si les citoyens disposaient du RIC révocatoire des élus grâce à une nouvelle constitution ?

L'actualité géroise permet de préciser ce que L'Avenir en Commun porté par Jean-Luc Mélenchon propose à tous les français. En effet, suite à la condamnation récente du Président du département du Gers pour détournements de fonds publics, l'un de ses vice-présidents s'est déclaré ... « sous le choc de sa démission ... », non pas choqué par les faits eux-mêmes mais par la démission de son mentor ! Outre l'abus par certains de leur position, d'autres ne parviennent même plus à condamner, sinon du moins à voir ou assumer, ces abus.

Cela aurait-il pu se passer autrement, et comment faire pour qu'à l'avenir les citoyens puissent l'empêcher ?

La souveraineté populaire est synonyme de liberté et d'égalité. L'abstention massive et qui ne diminue pas d'élections en élections, révèle l'écart entre les citoyens et les représentants de notre pays. Pourtant, c'est près de 13 millions de citoyens qui sont non inscrits ou mal inscrits sur les listes électorales ! Le gouvernement ne déployant aucun moyen pour endiguer ce dépit de nos concitoyens est responsable en minant de l'intérieur la République : la participation de tous à nos destinées. Or, c'est la citoyenneté qui fonde notre nation républicaine et permet à tous de participer à la vie publique.

C'est pourquoi le peuple doit se refonder en écrivant lui-même les règles du jeu grâce à une nouvelle constitution. Ce sera à l'assemblée constituante d'y travailler et elle sera mise en place de suite après l'élection de Jean-Luc Mélenchon et les députés de l'Union Populaire. Ensuite et à l'issue de ses travaux d'environ deux ans, il sera proposé par référendum à tous les français l'adoption d'une VI^e république.

Les travaux de cette assemblée constituante porteront entre autres sur le RIC (Référendum d'Initiative Populaire) révocatoire. Il pourrait après une demande de 15% du corps électoral concerné, déclencher et donc révoquer un élu. Il serait sage que d'autoriser cette possibilité après 1/3 du mandat effectué et pas durant la dernière année. L'assemblée constituante travaillera les modalités qui seront ainsi soumises à un référendum national.

- 69 % des Français se déclarent favorables à l'instauration du Référendum d'initiative citoyenne (Ifop, février 2019)
- 85 % des Français sont pour durcir les règles contre les conflits d'intérêts (Harris Interactive, juillet 2021).

Et vous ?

L'Avenir en Commun permet à tous de redevenir souverains !

Les Insoumis du Gers, pour l'Union Populaire, 23 janvier 2022

Pour nous joindre : <https://www.facebook.com/insoumisauhg>

<https://actionpopulaire.fr/>